



Pour citer cet article :

Macaigne (Philippe), « Quelques réflexions sur la présentation par la presse écrite des « blousons noirs » », *Annales de Vaucresson*, n°2, 1964, p. 233-255.



Annales de Vaucluse

sommaire

études

DOCTEUR P.-R. BIZE et M. DUGUET

Etude comparative de la psycho-motricité à l'aide d'une batterie de tests instrumentaux appliqués à une population de délinquants, une population pathologique et des populations normales.

V. PEYRE :

Les jeunes délinquants et l'école.

**DOCTEUR D.-J. DUCHÉ
et DOCTEUR COL :**

Inadaptés non délinquants
et délinquants.

II : Etude de la personnalité.

Philippe MACAIGNE

**QUELQUES RÉFLEXIONS
SUR LA PRÉSENTATION PAR LA PRESSE ÉCRITE
DES « BLOUSONS NOIRS »**

(1) Cette étude a été conduite à la demande de P. CECCALDI qui en a présenté certains résultats dans sa conférence « Les Blousons Noirs, mythes et réalités », prononcée à Lille le 23 janvier 1963.

A propos des « Blousons Noirs », il existe un problème qui n'est exactement ni celui du malaise de la jeunesse (1), ni celui de la délinquance juvénile (2). Le « Blouson Noir » semble bien être une construction mythique (3), édiflée par la presse (qui exploita des faits), dans un climat particulier où le film avait eu son rôle en sensibilisant l'opinion aux méfaits de certains jeunes en bande.

Ce problème est important, car il met en question à propos d'un phénomène particulier l'influence des grands moyens d'information appelés à jouer un rôle dans l'éducation ou l'instruction des masses.

Mais comment a pu s'éduquer le mythe « Blouson Noir » ?

Est-ce la nécessité d'atteindre un grand public par la présentation d'un phénomène de dimensions amples, ou est-ce la technique usuelle employée pour donner à n'importe quel sujet un aspect sensationnel qui a orienté la rédaction d'articles déclenchant un courant émotionnel assez intense pour le créer ?

Qu'on se rappelle d'abord cette remarque de R. Pucheux (4) : « Le journal est un monde, un langage parce qu'il est une relation entre un commerçant et sa clientèle. L'un façonne l'autre et réciproquement. Le lecteur qui veut user de la presse comme moyen de connaissance doit s'imposer une exploration sociologique du groupe qui fait le journal et du groupe qui le lit... ».

« Dès lors (nous citons ici Girard A.) (5), les journaux apparaissent moins représentatifs d'une tendance d'opinion que d'une catégorie ou d'une classe sociale, ce qui entraîne de graves conséquences aussi bien sur leur présentation que sur leur orientation politique » ou « il existe une convenance particulière entre certaines catégories du public et certaines catégories de presse ».

L'existence d'une relation directe entre les composantes de l'information donnée par le journal sur un sujet et la catégorie des lecteurs qui le lisent suggère une double hypothèse : quelle importance les supports d'audience, consacrent-ils à la description d'un fait lorsqu'ils désirent toucher leur public ? et inversement l'importance consacrée à la description d'un fait correspond-elle à une audience définie ?

Ce sont ces hypothèses que nous nous proposons de vérifier dans notre recherche.

(1) CHAZAL J. *Déconcertante jeunesse*. Paris, 1962.

(2) CECCALDI P. Le phénomène des bandes. *Revue Internationale de droit pénal*, 1961.

(3) ELLUL J. *Propagandes*. Paris, A. Colin, 1962-335 p., bibliographie.

(4) PUCHEUX R. Journal qui es-tu ? dans la presse, mythes et réalités, *Affontement*, juin 1959.

(5) GIRARD A. L'opinion publique et la presse, *Cours de l'Institut d'Etudes politiques*, fasc. 1, 1958-1959, et *Sondages*, 1955, 3.

La méthode d'étude sera la suivante : connaissant le sexe, l'âge, la catégorie professionnelle et le niveau d'instruction des lecteurs de chaque périodique, il est possible de définir les types de clientèle (1).

Nous considérons un groupe A comprenant le plus fort pourcentage de lecteurs qui se situent dans les catégories professionnelles employés, ouvriers et dont le niveau d'instruction est primaire ou primaire supérieur, et un groupe B de type socio-économico-culturel plus élevé. Ces deux groupes ne lisent pas les mêmes quotidiens. Une comparaison de l'information qui leur est donnée est donc possible. Il suffit de la mettre en parallèle dans différents quotidiens lus respectivement par chacun des groupes. Nous retiendrons pour l'étude, deux de ces quotidiens par groupe, l'un du matin, l'autre du soir. Il est peut-être intéressant de prolonger l'étude de l'information dans les hebdomadaires. Sur trois hebdomadaires d'actualité de Paris, nous en considérerons deux parmi les plus lus (leur audience dépasse 80% de l'ensemble des lecteurs de ce type de journaux). Le groupe C qui lit ces deux hebdomadaires a les mêmes caractéristiques que le groupe A.

Le choix des journaux étant fait et les types de clientèles respectives définis, nous analyserons maintenant les documents publiés sur les « Blousons Noirs » dès la première affaire, soit le 24 juillet 1959 dans les quotidiens, groupes A et B.

Le problème qui se pose est celui même que soulève H. D. Laswell : « Qui dit quoi, à qui, par quel moyen et avec quel effet » ?

Nous aborderons successivement :

I. — Une étude sur la mise en valeur des documents : dans quelle mesure la présentation confère-t-elle de l'importance à un document ?

II. — Une étude sur les contenus.

MISE EN VALEUR DES DOCUMENTS (aspects formels).

1. Généralités.

La mise en valeur est fonction de l'organe de presse qui présente le message, les méthodes employées sont adaptées à un ensemble d'habitudes installées chez les lecteurs. Interviennent : le style, la présentation, l'emplacement, la typographie, l'environnement, les illustrations, le volume... dans une proportion et une disposition variables.

Le langage journalistique est un style. Il est « filmique », les images qui se déroulent, donnent à l'impression visuelle plus d'importance qu'à l'expression

(1) C'est à partir d'une enquête récente menée sous la direction de R. Dubois pour le compte du C.E.S.P. en collaboration avec l'I.N.S.E.E. que l'on a pu caractériser ces types de lecteurs, sans pour autant faire état des différents journaux qu'ils lisent du fait du caractère confidentiel de cette enquête.

textuelle. « Il se veut direct, concret, présent, sensoriel, apte à capter brutalement l'attention et à l'assujettir » (Chazal).

La présentation adapte et conditionne la nouvelle ; elle prépare ainsi l'effet sollicitant c'est-à-dire l'action sélective immédiate qui détermine le choix des lectures. Selon les sondages belges, l'intérêt des lecteurs dans 77% des cas (Mlle de Bock) ou 65% (Mme de Bray) (1) va d'abord aux titres (en en-têtes dans 39,5%), ce qui a pu faire dire à V. Morin (2) : « On sait tout avant d'avoir compris, ce que l'on sait » ; à R. Barillon (3) « Savoir c'est bien, voir c'est mieux » à R. Pucheux : « C'est le conditionnement, « l'emballage », le traitement de l'information qui donne à la nouvelle sa tonalité. Il faut apprendre à être sensibilisé aux techniques du traitement » et à B. Voyenne : « Il faut comprendre en regardant et non pas regarder pour comprendre » (4).

La présentation des messages ne se fait pas au hasard, mais en fonction des réactions prévisibles de certaines catégories d'individus. Elle varie selon les organes de presse, valorisant de façon différente les éléments d'un même message. A défaut d'études scientifiques préalables aux choix de l'orientation, la donnée empirique que représente la vente du périodique détermine la présentation : le rendement commercial devient comme la justification de la technique.

La mise en valeur peut être représentée dans un tableau dont le principe et la construction s'inspirent de la méthode de J. Kayser. Ce tableau met en lumière l'importance que prend un document en fonction de ses aspects formels. Quels sont les facteurs d'appréciation de la mise en valeur ? Ils sont au nombre de quatre : l'emplacement, le titrage, la présentation et la surface. Tous ces éléments sont objectivement mesurables.

L'emplacement est considéré à deux points de vue : la pagination et la place dans la page.

Le titrage est étudié sous trois aspects : son importance réelle (dimensions, caractères employés) ; son importance relative (par rapport aux autres titres) ; son contenu (dynamisme et fidélité).

La présentation est fonction de l'illustration et de la typographie.

La structure du schéma doit être modifiée quand on étudie les hebdomadaires d'actualité : la nature de leurs publications diffère et il est impossible d'établir une table de concordance entre leurs normes et celles des quotidiens. Si pour le quotidien, la première page, « la Une », constitue dans certains cas l'affiche qui happe le lecteur-passant, il n'en est pas de même pour les hebdomadaires. Ceux-ci constituent une sorte de prolongement des quotidiens mais n'usent du fait d'actualité

(1) L'enquête de Mme DE BRAY est publiée dans la *Revue internationale de droit pénal*, 1959, n° 3 et 4, p. 385 et celle de Mlle DE BOCK est publiée dans la *Revue de droit pénal comparé*, 1960. On note que s'intéressent aux faits criminels : 66,17 % (Mme De Bray) ou 86 % (Mlle de Bock) des personnes interrogées ; 74 % des ménagères, 64 % des employés et 35,8 % des cadres s'intéressent aux faits criminels.

(2) Cf. V. MORIN, « Evolution et extension des facteurs visuels et sensoriels dans la presse quotidienne », *R.I.F.*, 1960, 35-37. Communications, « le voyage de Krouchtchev en France ». Paris, 1962.

(3) In « Le cas Paris-Soir », col. Kiosque, Paris, 1959.

(4) In : *Etudes de Presse*, XII, 22-23, 1960, 44-56.

que comme d'une substance qui alimente leur verve pour une sorte de création littéraire. D'une façon générale, les hebdomadaires étant lus dans des conditions autres que des quotidiens (fin de semaine, état de repos), l'emplacement ne prend en ce qui les concerne qu'une importance réduite et l'on peut pratiquement considérer que toutes leurs pages ont une valeur identique. Plus que l'emplacement, c'est l'illustration qui doit constituer le centre des autres éléments d'appréciation : le texte déjà rare dans certains quotidiens disparaît en effet presque totalement des hebdomadaires d'actualité, le document consiste principalement en une illustration (dessin ou photographie) (1). Cette illustration sera fonction de son adéquation au sujet et de son pouvoir de sensibilisation dans le sens recherché. En outre, les éléments à coter pour la mise en valeur seront dans l'ordre : la surface, le titrage, le sous-titrage et la typographie.

Entre les quotidiens, une table de concordance peut donc être établie ; format, caractères, colonnes et autres éléments seront comparés dans le cadre d'une étude différentielle. La mise en relation des quotidiens et des hebdomadaires par contre est impossible sur un plan quantitatif, elle ne peut se faire que sur un plan qualitatif.

Pour comparer les groupes A et B, quotidiens, nous étudierons deux affaires qui ont été rapportées aux mêmes dates, les 24 et 25 juillet 1959, puis reprises à la suite d'une circulaire du Préfet de Police le 28 juillet. Certains quotidiens ayant plusieurs éditions, on retiendra pour la recherche celle des éditions de chaque journal qui a consacré au thème le plus de surface. En ce qui concerne le groupe C, hebdomadaires, les dates ne peuvent être aussi exactement précisées, c'est la période qui suit les faits d'actualité qui nous intéresse.

Ceux-ci ont pour origine deux affaires : « Saint-Lambert », du nom du square d'un quartier de Paris situé dans le 15^e arrondissement, et, « Bandol », du nom d'une localité située près de Toulon. Ces deux affaires rapportées dans la presse quotidienne les 24 et 25 juillet et parfois les 26 et 27, n'ont été reprises dans les hebdomadaires d'actualité que quelques semaines plus tard. Ce qui est normal, compte tenu des techniques particulières à ces périodiques.

2. Tableaux.

Nous pouvons construire trois tableaux : le premier situe les lecteurs sur le plan de leur âge et de leurs caractéristiques socio-économico-culturelles. Le second montre l'importance quantitative consacrée aux documents relatifs aux affaires pour chacun des groupes A, B, C, le troisième compare la surface occupée par le fait divers, le fait criminel et le « Blouson Noir » dans les quotidiens du groupe A et B.

a) Composition des groupes (en milliers de lecteurs des deux sexes).

L'évaluation de la composition des groupes s'est faite à partir d'enquêtes récentes.

(1) « La photographie étant devenue un moyen d'expression qui se suffit à lui-même dans certaines catégories de reportage. » R. MANEVY, *L'évolution des formules de présentation dans la presse quotidienne*, Paris, Ed. Estienne, 1956.

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS DE LECTEURS
(par milliers)*

	GROUPE A				GROUPE B				GROUPE C			
	Quotidien A' du matin		Quotidien A'' du soir		Quotidien B' du matin		Quotidien B'' du soir		Hebdomadaire n° 1		Hebdomadaire n° 2	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Age 15 à 24	296	14	455	15	165	15	119	25	645	16	558	18
dont 15 à 27	(135)	(6)	(158)	(5)	(57)	(5)	(43)	(9)	(234)	(6)	(180)	(6)
25 à 34	438	20	510	18	164	15	89	19	788	20	701	23
35 à 49	572	26	889	31	231	22	128	27	1.058	27	865	28
50 à 64	566	26	729	25	319	29	107	23	1.000	25	696	22
65 et plus	301	14	304	11	210	19	31	6	455	12	281	9
Ensemble	2.173	100	2.887	100	1.089	100	474	100	3.946	100	3.101	100
Catégorie socio-professionnelle :												
— agriculteurs	43	2	44	2	27	2	6	e 2	170	4	142	4
— salariés agricoles	22	1	11	e	—	—	e 1	e	52	1	51	2
— petits patrons	172	8	294	10	49	5	28	6	447	11	340	11
— professions libérales et cadres supérieurs	119	5	385	13	362	33	198	42	305	8	216	7
— employés et cadres moyens	429	20	672	23	302	28	115	24	733	19	642	21
— ouvriers	852	39	851	30	79	7	43	9	1.334	34	1.098	35
— divers	161	7	224	8	64	6	20	4	290	8	211	7
— inactifs	299	14	323	11	177	16	49	10	525	13	346	11
— non déclarés	76	4	83	3	29	3	14	3	90	2	55	2
Ensemble	2.173	100	2.887	100	1.089	100	474	100	3.946	100	3.101	100
Niveau d'instruction :												
— primaire	1.419	65	1.519	53	216	20	67	14	2.352	60	1.727	56
— primaire supérieur	211	10	298	10	166	15	56	12	400	10	367	12
— technique	349	16	510	18	156	14	51	11	686	17	588	19
— secondaire	122	6	338	12	265	25	105	22	366	9	309	10
— supérieur	59	3	205	7	274	25	191	40	121	3	95	3
— non déclaré	13	e	17	e	12	1	4	1	21	1	15	e
Ensemble	2.173	100	2.887	100	1.089	100	474	100	3.946	100	3.101	100

* Statistiques établies par le Centre d'Etude des Supports de Publicité. e : Résultat non significatif : effectif < 10.000
e : Résultat < 0,5

b) *Importance quantitative des documents dans chaque groupe.*

Nous avons apporté quelques modifications à la méthode de base, celle de M. Kayser, en corrigeant les éléments de mesure qui ne pouvaient pas s'adapter au problème particulier ainsi traité.

Résumons les particularités techniques du procédé de mesure adopté :

L'emplacement (E) : valeur maxima d'un document : 30, dont 20 s'il est inséré à la « Une », plus 10 s'il se trouve en tête de colonne gauche. S'il n'est qu'annoncé à la « Une », le document reçoit une valeur de 10 ; tout document dont il n'est pas fait état à la « Une » voit la note qui lui est attribuée pour ses autres éléments diminuée de moitié. L'importance des faits divers pour les lecteurs est telle que certains quotidiens leurs consacrent en plus de la « Une » une ou plusieurs pages fixes, généralement impaires.

Le titrage (T) : valeur maxima d'un document : 30, qui se décompose ainsi : « colonnage » : sur 12 ; hauteur du titre : sur 5 ; surface : sur 5 ; caractères : sur 3 ; priorité relative du titre par rapport à ceux des autres articles publiés dans la même page : sur 5.

La présentation (P) : valeur maxima d'un document : 20, soit 15 pour l'illustration et 5 pour la typographie.

La surface (S) : valeur maxima d'un document : 20. La page d'un journal peut se diviser en 88 cases ayant chacune une surface de $4,9 \times 4,9$: la présentation est une donnée assez précise et très commode. Les résultats de surface sont exprimés en cases, suivant le procédé mis au point par le Centre d'Etudes des Communications de Masse.

Nous avons donc : $E\ 30 + T\ 30 + P\ 20 + S\ 20 = 100$.

TABLEAU 2

	A	B	C
St-Lambert, 24 juillet 1959	26	2	
Bandol, 25 juillet 1959	13	8	
Circulaire Préf. Police, 28 juillet 1959 .	59	2	
1 ^{re} série			46
2 ^e série			53
3 ^e série			40

Remarques qu'inspirent ces chiffres :

Pour les quotidiens du groupe A et B :

Affaire Saint-Lambert — 24 juillet 1959 : le chiffre 26 donne la moyenne de mise en valeur des deux quotidiens du groupe A. La cote plus faible du groupe B s'explique essentiellement par l'absence du message à la « Une », l'absence d'illustrations et la condensation en quelques lignes de la surface consacrée aux relations de faits. La remarque est valable pour *l'affaire de Bandol*, le 25 juillet 1959.

Lorsqu'il est question de la circulaire du Préfet de Police du 28 juillet 1959, les différences ne tiennent plus seulement à la surface, mais aussi et surtout au contenu : quotidiens du groupe A et du groupe B consacrent ce jour là plus de surface au thème, mais tandis que les premiers formulent leurs commentaires dans le sens de ceux qu'ils avaient précédemment émis, les seconds s'élèvent contre la licence de leurs confrères à qui ils reprochent de concevoir le sujet comme une nouvelle manne de sensationnel. Nous retrouverons au niveau de l'analyse du contenu les aspects particuliers de ces différences.

Pour le groupe C :

Nous avons précisé plus haut la méthode de base de leur mensuration. Les chiffres mentionnés sont moins significatifs que ceux des quotidiens en raison de l'extrême variété des techniques typographiques, utilisées par la presse hebdomadaire et par l'absence de valorisation d'une page à une autre. Nous avons mesuré six documents parus dans trois numéros successifs que nous avons réunis en trois séries, chacune d'elles comptant un hebdomadaire différent. Le premier document n'a vu le jour que dans la seconde semaine du mois d'août alors que *l'affaire Saint-Lambert* qui fut à l'origine de cette campagne date du 24 juillet: il s'agit là d'usages propres à ce type de périodique

La valorisation de la 2^e série vient du titre : son illustration a la même mise en valeur que celles des autres séries.

Ce n'est qu'à l'occasion de l'analyse du contenu que nous dégagerons les aspects singuliers qui ont nuancé la présentation de chaque document.

L'étude comparative de la mise en valeur et de la composition des groupes nous conduit à penser qu'à un contenu donné correspond une audience aux caractéristiques socio-culturelles comparables.

c) *Surface occupée par le fait divers, le fait criminel et le mythe « Blouson Noir » dans les quotidiens groupe A (a' et a'') et B (b' et b'').*

A l'intérieur de ces groupes on peut distinguer certaines différences. Mais ces différences ne s'expliquent qu'à la lumière d'autres comparaisons : la surface rédactionnelle totale que consacre chacun des quotidiens aux informations, aux nouvelles aux messages, doit notamment être considérée. On peut noter, à titre d'indication, que le quotidien, en a', a consacré le 24 juillet, 82 cases aux informations politiques, et 111 aux faits divers.

TABLEAU 3

Dates	Contenu de l'article	Quotidiens du matin		Quotidiens du soir	
		a'	b'	a''	b''
24 juillet 1959.....	F.D.	99	54	111	25
	F.C.	40	18	77	7
	B.N.	6	4	8	2
25 juillet 1959.....	F.D.	47	76	104	14
	F.C.	42	37	49	7
	B.N.	12	0	8	6
26-27 juillet 1959.	F.D.	59	85	144	37
	F.C.	33	14	85	7
	B.N.	7	5	3	7
28 juillet 1959.....	F.D.	118	53	107	31
	F.C.	25	11	58	5
	B.N.	17	2	18	5

Explication des sigles : F.D. Faits divers.

F.C. Faits criminels.

B.N. « Blousons Noirs ».

Le B.N. dépend du F.C. comme le F.C. dépend du F.D.

Par faits divers il faut entendre outre les « faits criminels » et les « Blousons Noirs », les informations générales portant sur les catastrophes et les drames divers.

II. — ANALYSE DU CONTENU.

1. Comparaison dans la présentation des faits (groupes A et B).

Le contenu a pour sujet des jeunes, appelés « Blousons Noirs ». Qu'implique cette dénomination ? Quelles sont les caractéristiques du comportement de ces jeunes ?

Il semble qu'à l'imitation d'une vedette de cinéma, certains jeunes aient porté des vestes de cuir de couleur noire, d'autres des chemises rouges, d'autres des blue-jeans avec ceinturon de cuir, en somme qu'ils se soient « costumés ». Ils faisaient usage de divers moyens de locomotion, mais plus particulièrement de vélos à moteur dont la vitesse et le bruit les séduisaient. Ils étaient pour la plupart âgés de 15 à 19 ans.

Des faits à caractère délictueux furent reprochés à ces jeunes : manifestations violentes sur la voie publique, attaques contre des passants. Ces faits ont pu être observés par des représentants du pouvoir judiciaire et consignés dans divers documents de procédure, à partir de constats matériels, d'auditions de témoins et d'auteurs. La confrontation des différentes pièces donne une idée des faits. Nous ne pouvons pas les reconstituer exactement en laboratoire, mais leur relation dans ces différents documents présente un caractère d'objectivité suffisante pour nous permettre d'étudier les informations parues dans les groupes A et B en relation avec leurs sources.

LE 24 JUILLET : AFFAIRE SAINT-LAMBERT

a) *Les faits.*

Une bande de jeunes, dite bande de Saint-Lambert, attend aux abords du square Saint-Lambert de rencontrer une bande rivale de la Porte de Vanves, dite aussi Pernety. La rencontre n'a pas lieu ; alors la centaine de jeunes composant la bande Saint-Lambert se disperse en faisant du « chahut », bouscule des passants, crée des perturbations dans un établissement de boisson. Des armes sont trouvées : tubes métalliques, poing américain, nerf de bœuf, pistolet à eau de javel, ceinturon avec boucles de cuir, martinet, plusieurs sortes de chaînes.

b) *L'information.*

Analyse du groupe A.

Dans l'un des deux quotidiens comme dans l'autre :

En titre « 28 jeunes gens qui s'attaquaient aux hommes de couleur appréhendés » (première page, première colonne gauche ; dans certains cas nous précisons l'emplacement dont nous avons vu l'importance dans la mise en valeur d'un document).

En fait (« en fait » rappelle ce qui, d'après les sources officielles, s'est passé réellement) ils ne s'attaquaient pas aux hommes de couleur, mais deux de leurs membres étaient des hommes de couleur.

« Armés de barres et de tubes de fer, de ceintures, de chaînes, voire de matraques et de cravaches... » titre l'autre quotidien du groupe.

En fait, il fut récupéré sur les lieux des arrestations 4 tubes métalliques dont la propriété ou la possession n'a pu être attribuée à ces jeunes ; il n'y avait pas de barres, ni de cravaches, ni de matraques.

Analyse du groupe B.

« La bande de Saint-Lambert attendait celle de Pernety, 28 arrestations » (en titre, dernière page, 3^e colonne).

« Fâchés de ne pas avoir rencontré la bande de Pernety, les Blousons Noirs envahissent un café ».

Les deux quotidiens du groupe se contentent de relater ce qui a été enregistré au niveau officiel ; dans l'un des deux l'information est noyée dans l'ensemble des faits divers. Il y a absence totale de commentaires.

LE 25 JUILLET : AFFAIRE DE BANDOL

Analyse du groupe A.

« Une bande de tricheurs Toulonnais attaque des estivants, 18 blessés dont 3 graves »

En fait, il y eut une rencontre de deux bandes, les estivants n'étaient pas les assaillis.

« Armés de gourdins et de chaînes de vélos, ils ont en quelques minutes blessé grièvement trois personnes et plus légèrement une quinzaine d'autres ».

« Une vingtaine de personnes, le visage ensanglanté avaient déjà été conduits dans plusieurs pharmacies ».

En fait, il n'y eut guère qu'un pêcheur demeurant dans une localité voisine qui fut blessé assez grièvement ; les autres blessés furent au nombre de neuf et non pas de quinze ; tous appartenaient à l'une des deux bandes de jeunes, ils n'étaient donc pas des estivants.

Analyse du groupe B.

Les informations furent presque inexistantes et restèrent conformes aux faits connus.

LE 28 JUILLET 1959 : ARTICLES DE FOND

Analyse du groupe A.

C'est à l'occasion d'une circulaire du Préfet de Police que les actes des « Blousons Noirs » furent le plus commentés d'une façon contestable.

« Les jeunes « Blousons Noirs » soupçonnés d'appartenir à une bande seront fichés au service d'anthropométrie prévoit une circulaire du Préfet de Police ». Ce titre couvre une large surface de la 7^e page du quotidien, l'emplacement, la présentation d'ensemble sont fortement valorisés.

« Il y a six bandes principales à Paris... il existe 70 autres bandes de moindre importance... les principales comprennent chacune une centaine de membres ».

En fait, nous savons qu'il est très rare que des bandes aient un effectif aussi important.

« Après les graves incidents de Grenelle et de Bandol, inquiétante poussée de banditisme juvénile en France » (titre d'un article d'opinion sur le sujet). En dessous de cet article de fond se détachent une gamme d'informations sur cette poussée, citons les titres : « Neuf adolescents dont 2 jeunes filles ont été arrêtés à Paris » ; « rue Traversière des cambrioleurs dont un gamin de 14 ans déroberont 750 francs » ; « 14 des vauriens toulonnais seront traduits en correctionnelle » ; « 6 jeunes roulottiers de moins de 18 ans arrêtés à Tarbes » ; ces informations absorbent la totalité rédactionnelle de la page.

Analyse du groupe B.

Il n'est pas fait état de la circulaire précitée. Les articles écrits sur le sujet ont une toute autre orientation : ils protestent avec fermeté contre les périodiques qui ont exploité le thème « Blouson Noir ».

Sous le titre : « Des Blousons Noirs » en peau de lapin » on peut lire... ». « Le problème posé par l'existence de bandes d'adolescents à Paris, à Toulon, est sérieux et à ce titre intéressant. Mais il est diverses façons de s'y intéresser. Nous ne croyons pas en tout cas, qu'il soit de bon goût ou de très grande utilité de publier

des photographies (savamment composées) de jeunes garçons se battant à coups de chaînes de bicyclettes ou de ceinturons sous les yeux des jeunes filles et d'abord sous les yeux de reporters complaisamment accueillis. Les « Blousons Noirs » en question ont tout l'air de cabotins et s'ils avaient tous le même sens des « relations publiques » on trouverait aisément quelque raison d'être rassuré, on serait plutôt tenté de réserver son inquiétude à certaines conceptions du journalisme ».

Le jour suivant on peut lire dans le même organe : « Nous sommes des glorieux « Blousons Noirs » complaisamment décrits par certains journaux ».

Et le 31 du même mois : « *La préfecture de Police communique : pour la troisième fois en trois jours il a été constaté que des reporters photographiques avaient scandaleusement invité des groupes de jeunes gens dépistés dans des débits de boisson à se prêter à des simulacres de bagarres sur la voie publique. Certains jeunes sur l'invite des reporters s'étaient même revêtus de blousons qu'ils étaient aller chercher à leur domicile. Des enquêtes sont en cours qui seront transmises au Parquet de la Seine* ». Cette information donnée dans les deux quotidiens de groupe ne l'est que par l'un de ceux du groupe A ; doit-on considérer ce manque comme intentionnel ?

Selon le langage employé par les organes de presse que nous analysons, il est possible de supputer les intentions qui orientent le contenu d'un message que l'on veut faire accepter par les divers publics (1).

L'étude menée nous a permis une comparaison de contenu des deux groupes de quotidiens retenus. Elle ne serait pas complète si nous n'abordions maintenant la question du vocabulaire car il semble y avoir pour la formulation d'un message un langage spécifique, dont le contenu intrinsèque ajoute à la présentation déjà plus ou moins filmique. Peu importe que le contenu soit vrai ou faux, peu importe que les informations s'opposent dans les éditions successives d'un même journal, le lecteur ne retient pas, il voit ou il aperçoit.

2. Le vocabulaire.

Groupe A.

En raccourci, les « Blousons Noirs » sont donc : *des jeunes en bandes, armés, qui s'en prennent agressivement à de paisibles passants*. D'où une description vraisemblable, ce qui ne veut pas dire réelle, des bandes, des moyens qu'elles emploient, de l'évolution de leurs structures.

Pour présenter ces bandes au lecteur-passant, la presse usera d'un vocabulaire particulier, variable d'un journal à un autre, qui par les nuances qu'il introduit « chargera » différemment partie ou totalité du thème : l'emploi judicieux du style détermine intentionnellement la réaction du lecteur.

Le premier terme employé par la presse pour qualifier les jeunes qu'elle

(1) STIJNS M. La sélection des nouvelles. *Revue de la Fédération internationale des journalistes*, Bruxelles, 1958 ; STIJNS M. Comprendre et faire comprendre, extrait du *Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion*, n° 170, mars-avril, 1956 ; SEYL. Réflexion sur la presse et ses lecteurs, extrait de la *Métropole*, Bruxelles, 1949 ; MANEVY R. Sélection et présentation des nouvelles. Centre international d'enseignement supérieur de journalisme, 1959, p. 90-99. Du même auteur, note 1 p. 6.

décrivait, fut « tricheurs », à cause d'un film qui à l'époque avait un grand succès... « la bande de Saint-Lambert, c'est une association turbulente de jeunes comme le cinéma en a mis en scène dans « les tricheurs », puis l'expression « Blousons Noirs » est introduite. Ensuite, l'usage de toute une série de termes plus ou moins percutants se répand. Dans un quotidien, sous un premier titre : « Du Finistère aux Alpés-Maritimes », on lit les sous-titres suivants : « 20 blousonnets saccagent », « 30 blousons noirs armés », « Trois tricheurs pillent », « 11 adolescents arrêtés ». « Jeunes voyous » ou « JV » figurent encore parmi cette nomenclature. Ce vocabulaire semble donner la dimension du phénomène, il y a des « tricheurs », mais il y a aussi des « Blousons Noirs » des « blousonnets », des « adolescents », des « voyous », des « blousonnes », des « teddy boys » et des « jeunes voyous ».

Le choix des termes suggère une sorte de hiérarchie d'importance des actes sociaux, qui paraissent d'autant plus dangereux s'ils s'effectuent en bandes et par violence. L'on connaît, et la presse tout particulièrement qui exploite le fait pour la publicité, l'importance de la répétition sur la passivité du lecteur. Ici le même thème se répète. Mais il y a plus : la multiplication des termes crée la multiplication du « Blouson Noir » ; « adolescent » et « teddy boy » se fondent dans un même concept inquiétant, grandissant, sans limites précises ; n'est-ce pas toute la jeunesse qui est dangereuse ?

« A 22 h. le petit port varois était plongé dans une douce quiétude, les estivants nombreux en cette période de l'année s'étaient installés aux terrasses des cafés. Sur la plage à l'ombre des barques, les vieux pêcheurs devisaient... on venait « casser de l'habitant » et, dans la pénombre, les estivants firent tout aussi bien l'affaire... une masse hurlante se rua sur les paisibles consommateurs, les couples d'amoureux, les retraités... ».

Le style, le vocabulaire animent le récit, lui confèrent un dynamisme ambiant, ébranlent le lecteur réceptif dans sa passivité. Les effets de style varient cependant dans leur forme suivant les périodiques : l'un des deux quotidiens du groupe emploie plus volontiers un vocabulaire emprunté aux termes de police ou de justice : 18 termes de police dans un texte de 84 lignes (dont les titres) sur l'affaire Saint-Lambert, 9 termes de police seulement dans le texte de 119 lignes sur la même affaire, dans le second quotidien (1). Le second quotidien préfère pour sa part recourir à d'autres procédés : il se spécialise dans le vocabulaire à tonalité « sensible », se veut « littéraire » et recherche les oppositions frappantes. Toute une technique de mise en relief se perçoit, il n'est pas jusqu'au manque de lien entre le titre et le texte qui n'ait son sens : « 28 jeunes gens qui s'attaquaient aux hommes de couleur, appréhendés » : la curiosité s'éveille, l'insolite force l'attention. Première page, colonne gauche : « Des tricheurs malmènent des danseuses à Villeurbanne, page 7 nos informations » on court à la page de renvoi ; mais à la page 7, il faut passer au microscope un article qui a pour titre : « les jeunes « Blousons Noirs » soupçonnés d'appartenir à une bande seront fichés au service anthropométrie », pour retrouver la suite du titre à la « Une ».

Et le dynamisme des termes est tel qu'il en vient à gauchir les notions originel-

(1) On peut estimer qu'une ligne reçoit en moyenne 5 mots.

les. Devient « Blouson Noir » une femme de 64 ans. (« *Germaine, « Blouson Noir » de 64 ans est interdite de séjour jusqu'en l'an de grâce 2141* »). Les assaillants deviennent corrects (« *des assaillants très corrects* »). La jeunesse inquiétante n'a plus de limites (« *un jeune de 32 à 35 ans* »).

Groupe B.

Les différences signalées à propos de la mise en valeur des documents entre le Groupe A et le groupe B, se confirment lorsqu'on entreprend l'analyse des contenus et des styles. Les faits sont simplement relatés dans les journaux du groupe B comme ils le sont dans les documents officiels.

Groupe C.

La comparaison du Groupe C aux deux premiers groupes n'est pas possible sur tous les plans, mais elle l'est sur celui des contenus. On doit préciser toutefois que les moyens mis en œuvre dans les deux groupes de périodiques sont différents. Ce n'est pas à partir de faits délictueux précis et localisés, que l'article des hebdomadaires d'actualité prend naissance, mais c'est toujours un fait d'actualité qui en est le prétexte.

Nous avons relevé après les affaires de *Saint-Lambert* et de *Bandol* six articles consacrés aux « Blousons Noirs », trois dans chaque hebdomadaire ; leur parution s'est produite sensiblement aux mêmes dates. La loi de la concurrence joue entre ces périodiques : si un sujet intéressant échappe, il ne pourra être repris que dans l'édition suivante, soit une semaine après, ce qui explique certains décalages.

a) Les articles.

Premier article :

« *Jean Cocteau* » : « *Les Blousons Noirs, des enfants terribles* ». Il s'agit d'un reportage interview. Y sont complaisamment décrits, comme des enfants victimes, tous les « Blousons Noirs » typifiés par deux d'entre eux.

L'illustration, une photographie, représente un jeune garçon de dos, accoudé au parapet d'un pont, vêtu d'un blouson noir, les cheveux recouvrant le col de la veste, une main, adroitement mise en relief au premier plan, serre une chaîne de vélo. L'illustration s'enrichit de deux autres photographies : l'une représente des jeunes qui s'enfuient comme pour échapper à quelque contrôle de police, l'autre fixe, dans un débit de boisson, un jeune crispé à un appareil à sous.

Le texte : récit d'une sorte d'aventure vécue par un journaliste qui emmena jusqu'à Cannes deux « Blousons Noirs » autostoppeurs.

Deuxième article :

En titre : « *J'ai arraché le secret des « Blousons Noirs » femme seule et prisonnière dans une grange abandonnée* ».

Le style est différent de celui de l'article précédent, le sens aussi. Le Blouson Noir est encore victime de son éducation, de son milieu, ou de toute autre cause, mais il est dangereux : « *... j'avais apprivoisé les fauves (les Blousons Noirs). Mais*

je me demande avec angoisse ce qu'ils auraient fait de moi si j'avais choisi un autre disque...». L'action se déroule sur la Côte d'Azur au mois d'août 1959.

L'illustration : la photographie du « Blouson Noir » costumé de l'article précédent est rappelée sous l'aspect d'une lettrine au début du reportage ; puis, toujours par des photographies, sont représentés deux autres jeunes garçons : l'un ferait plutôt partie de la catégorie « Blousons Dorés », l'autre de la catégorie « Blousons Noirs ».

La violence s'exprime dans les exploits de ces jeunes « *La bagarre on aime ça, ça fait partie de nous* ». « *Si tu mets ta pièce, on t'assomme* ». « *Une jeune femme a eu le courage d'affronter seule les « Blousons Noirs » de la Côte d'Azur, réputés pour leur sanglante brutalité* ». S'ils agissent ainsi, c'est en raison de conditions familiales ou sociales qui les y prédisposent tout en leur fournissant des justifications. Pourquoi respecter certaines attitudes ou convenances, puisque ceux qui nous gardent et nous éduquent ne le font pas ». « *Citez-nous quelque chose qui serve à quelque chose* ».

Pour les quotidiens du groupe A, les B.N. agissaient en bandes et s'attaquaient aux paisibles passants ; pour les hebdomadaires du groupe C, ils kidnappent, et retiennent leur proie prisonnière dans un refuge perdu : « *je suis maintenant isolée du reste du monde, prisonnière des « Blousons Noirs »* pouvait affirmer la journaliste auteur de ce récit vécu.

Le troisième article a pour titre « Une collégienne de 17 ans révèle le secret des « teddy-girls ». Il s'agit en fait de collégienne, d'une lectrice qui a adressé à l'hebdomadaire une lettre à la suite des deux premiers « papiers » parus. Pour la présentation de l'article, il est préférable d'écrire : « révèle ». Par la voix de l'auteur de la lettre, les « teddy-girls » ou « blousonnes » affirment leurs lois morales : « Si les hommes ne cherchent en nous que le physique pourquoi ne chercherions-nous pas en eux le fric ». Selon le rédacteur de l'article façonné autour de la lettre reçue... « cette jeune fille est comme le porte-parole de sa génération ». On suit la lente création du personnage qui peu à peu va se dégager : « une nouvelle silhouette, celle de la teddy-girl »... « qui deviendra souvent un redoutable chef de « Blousons Noirs ».

Quatrième article :

On peut lire en titre : « *Un article qui répond à l'angoisse de 300.000 parents : que faire si votre fils achète un blouson noir* » et plus loin dans le texte : « *Vous avez raison de vous inquiéter, il y a 300.000 adolescents en danger moral en France, d'après le ministère de la Justice* ». (Ces 300.000 adolescents doivent correspondre aux 300.000 parents du titre (?)...) « *Vous avez peur qu'il ne devienne l'un de ces méchants gamins promus vedette de l'actualité depuis une semaine, depuis que leur équipée sauvage à Paris, à Bandol, à Toulon, à Dijon ont dérangé Police-Secours* ». La source de ces récits est confirmée.

L'ensemble de l'article serait assez neutre mais on ne peut négliger la valorisation du thème par une illustration surabondante. « ... et puis n'oubliez pas, qu'en fait, les « Blousons Noirs » sont beaucoup plus entrés dans la légende que dans l'histoire, on leur a donné plus d'importance qu'ils n'en ont... ».

On note par ailleurs : en sous-titre : « *Une mode qui est aussi venue des « Etats-*

Unis» et dans le texte d'une légende de photographie : ... « Bien avant que la France ne connaisse les « Blousons Noirs », Marlon Brando, dans son film « L'équipée sauvage » avait incarné à l'écran le chef d'une de ces bandes américaines de malfaiteurs à moto, qui portent aussi un blouson noir, et qui terrorisent le dimanche les banlieues des petites villes américaines ». Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer qu'un quotidien du groupe A écrivait aussi : « la bande de Saint-Lambert, c'est une association turbulente de jeunes comme le cinéma en a mis en scène dans « Les tricheurs ».

Cinquième article :

En titre : « Une terrible leçon pour les « Blousons Noirs », la dramatique volte-face de Bill, le dur ». Cette affaire a passionné une certaine presse qui l'a rattaché au phénomène « Blouson Noir ». Peu d'éléments dans la nature des infractions dont Bill était accusé pouvaient le faire identifier aux « Blousons Noirs ». Il semble que ce qualificatif ne lui ait été attribué que pour mieux fixer sur lui l'attention du public par ailleurs polarisée par les « Blousons Noirs ». Rattacher aux affaires « Blousons Noirs » l'affaire criminelle de Bill, c'était éclairer d'une très vive coloration les faits reprochés aux jeunes, c'était mettre à leur actif des types d'actes qui n'étaient pas les leurs, c'était créer dans l'esprit des lecteurs une idée injustifiée d'identité.

Sixième article :

En titre : « Le tragique roman de la reine des « Blousons Noirs » : Lulu savait récompenser ses guerriers ». Le commentaire fait pour l'article précédent vaut pour celui-ci : rien ne permet de rattacher l'affaire délictueuse de Lulu aux « Blousons Noirs », si ce n'est le désir de valoriser réciproquement l'information et le phénomène « Blousons Noirs ». Lulu, comme son complice ou coauteur des infractions reprochées était âgée de 25 ans et mère de cinq enfants : peut-on considérer qu'elle entre dans la catégorie des jeunes qui composent les bandes de « Blousons Noirs » ?

b) Commentaire.

Disposant de peu de matière d'information, les hebdomadaires ont quant à eux forgé à leur manière un personnage « Blouson Noir » en le diversifiant. Les situations qu'ils présentent varient ici en fonction de la personnalité et du talent du journaliste. Dans certains cas, le reportage a des contours romanesques, dans d'autres il force l'attention par le lien qu'il établit entre le phénomène « Blouson Noir » et les affaires criminelles en cours : la règle n'est pas d'informer, mais de plaire, en étant vraisemblable.

Si l'on compare le contenu des hebdomadaires du groupe C avec celui des quotidiens du groupe A (nous ne parlons pas des quotidiens du groupe B qui s'en tiennent à un exposé sobre de faits réels), on constate en somme que la distinction se fait surtout au niveau du genre, du style, du vocabulaire. Le langage des seconds se doit d'être direct car il est celui du « documentaire » à caractère « objectif ». Le langage des premiers est plus « littéraire » dans la mesure où il est celui du commentaire.

CONCLUSIONS.

Mettant en valeur des faits d'une objectivité contestable, certains journalistes en arrivent vite à construire des phénomènes mythiques, ils surinforment, en déformant, et en même temps ils négligent d'informer. Nous le montrerons en comparant ce que les quotidiens du groupe A qui consacraient tant de place aux méfaits des Blousons Noirs ont consacré en surface à des faits cette fois tout à l'honneur de la jeunesse.

Dans l'un, le 30 juillet 1959, en page 3 sous un dessin de Bellus consacré aux « Blousons Noirs » se détache un gros titre : « *Aux Sables d'Olonne des jeunes délinquants en promenade surveillée mettent K.O. cinq estivants avec des gourdins, des tessons de bouteille et des couteaux...* » un texte de quelques lignes suit : le tout couvre une surface de 58,8 cm². Au-dessus de ce document « *une barque chavire Jacques (16 ans) plonge et regagne la rive, un enfant sous chaque bras* » ; cette nouvelle occupe 35,2 cm². L'information sur le « B.N. » étant très fortement valorisée par le dessin de Bellus. Au-dessous de ce document, une dépêche : « *André (13 ans) se jette par deux fois à l'eau et sauve une mère et sa fille* ». Cette nouvelle occupe 23,04 cm² soit moins d'un dixième de la précédente.

Dans l'autre quotidien du même groupe : aucune information sur l'acte héroïque de ce jeune.

De telles observations ont pu être faites dans les publications du groupe A jusqu'au 31 décembre de l'année 1959 : le mythe « Blouson Noir » a pu ainsi se développer intensément à partir des informations données par ces publications, surtout jusqu'au 15 septembre, ensuite les comptes-rendus d'affaires, se sont raréfiés. On a pu noter que sur les 17 affaires présentées pendant cette période et qualifiées de « Blouson Noir », 17 étaient le fait de bandes qui agissaient par actes violents à l'encontre de personnes. Voulait-on présenter la jeunesse délinquante ? Il eût été souhaitable alors de modifier la présentation, puisque 8% seulement de la totalité de la délinquance juvénile se manifeste par des actes violents et que la délinquance en bandes n'est pas représentative de cette délinquance (alors que la délinquance dans son ensemble augmente de 40%, la délinquance en bandes n'augmente que de 9,5%). Il est à noter d'ailleurs que les faits relatés n'auraient pas dû l'être en application du secret dans lequel est tenue la publicité de certains faits délictueux par l'application de l'article 14, paragraphe 4, de l'Ordonnance du 2 février 1945.

D'autre part, la loi du 16 juillet 1949, prévoit des mesures préventives et répressives pour contrôler les publications destinées à la jeunesse. Or il n'y a pas que les publications spécialement destinées à la jeunesse qui sont lues par celle-ci, à l'exclusion de toute autre, on sait que les lecteurs jeunes sont nombreux dans les groupes A et C (groupe A : lecteurs de 15 à 24 ans : 582.000 ; groupe C : 1.203.000).

Bien sûr, nous ne pouvons pas conclure, à la suite de ces seules réflexions, à l'influence du contenu de document présentés sur la criminalité juvénile ou sur toute manifestation antisociale. « Cependant, nous ne devons pas oublier que la connaissance de l'agressivité d'un autre individu est pour l'homme une façon de se libérer

de sa propre agressivité refoulée ; si l'on veut, dans l'acte criminel d'autrui, c'est lui-même qui tue par une sorte de procuration ». (1)

En tout cas, ce qui peut être dit de façon certaine au terme de cette étude, c'est que la représentation collective des infractions réellement commises a été gauchie par les périodiques étudiés, et plus spécialement par ceux des groupes A et C.

Il serait souhaitable que l'on s'inspire du vœu émis par les membres de l'Association internationale de droit pénal lors de leur VIII^e Congrès : « estime que les agents de l'information doivent s'abstenir de donner un caractère sensationnel à la relation de faits criminels (2), la place qui leur est réservée ne doit pas être disproportionnée par rapport à l'ensemble des autres informations et la forme sous laquelle ils sont présentés, notamment en ce qui concerne leur mise en page et leur présentation photographique, devant exclure toute complaisance et tout excès... » Vœu qui a été repris par les ministres de la Justice, membres du Conseil de l'Europe, les 6 et 7 octobre 1962 (3).

(Avril 1963).

(1) VOLCHER R. *Revue internationale du droit pénal*, 1959, p. 380.

Mme De Bray au cours du sondage qu'elle a effectué a pu poser la question suivante : « Pensez-vous que le récit de certains crimes et délits peut influencer des jeunes, par exemple, ou d'autres personnes ? » ; réponses affirmatives : 84,5 %, jeunes : 53,5 %, faibles caractères 46,3 %.

(2) Cf. Annexe.

(3) Il n'y a eu aucune étude entreprise en France aux fins de déterminer l'existence du lien entre la presse et la criminalité ou d'un éventuel effet criminogène limité, pas plus qu'il n'y en a eu pour prouver que ce lien n'existait pas. En 1958, dans un mémoire de criminologie, nous avons évoqué l'intérêt de ce problème et suggéré des intentions de recherches.

ANNEXES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- MORIN (E.). — *L'esprit du temps*. Paris, 1962.
PUCHEUX (R.). — Journal qui es-tu ? dans : *La presse, mythes et réalités*. Revue *Affrontement*, n° 9, juin 1959.
SIGHELE. — *La littérature et le crime*, 1908.
TARDE. — *L'opinion et la foule*. Paris, 1901.
VOYENNE (B.). — *La presse dans la société contemporaine*. A. Colin, 1962.

2. ASPECT HISTORIQUE

- Sur la circulation des premiers périodiques*, on lit avec profit l'ouvrage classique de WEILL Georges : *Le journal, origine, évolution et rôle de la presse périodique*. Paris, 1934.
Sur les faits divers et criminels : (le fait criminel est une variété de la substance faits divers).
On retrouve notamment en Angleterre, vers la fin du XIX^e siècle, des récits inspirés des crimes, l'un d'entre eux « le crime de Rusch » fut tiré à 2 500 000 exemplaires. Ce genre était alors qualifié de littérature de gibets ou gallows.
Pour l'historique des faits divers, on consulte avec profit les travaux de J. P. SEGUIN, notamment :
— *Nouvelles à sensation, canards du XIX^e siècle*. Paris, 1962. col. Kiosque.
— « Les canards de faits divers de petit format », in : *Arts et Traditions Populaires*, n° 1 et 2, 1956.
— « Nature et commerce des feuilles d'actualité en Angleterre au XIX^e siècle. *Etudes de presse*, 1960, 22-23, 68-86.
— et en collaboration dans l'ouvrage : *Cinq siècles de faits divers*. Paris, Del Duca, 1962.

3. ASPECTS JURIDIQUES

EN FRANCE.

Ouvrages :

- Mme BERTRAND a soutenu devant la Faculté de Droit de Strasbourg en décembre 1962, une thèse intitulée : *La protection de la jeunesse contre la presse*. Doc. dact., 241p., non publié.
JUNOSZA-ZDROJEWSKI (Georges). — *Le crime et la presse*. Paris, 1943. th. droit.
MACAIGNE (Philippe). — *La presse et la publication des informations judiciaires*, mémoire de criminologie, Lille, 1958, et supplément portant sur l'art. II C. P. P., Paris, 1961.

Articles :

- LEVADE (M.). — Des restrictions à la publicité dans la comparution en justice des mineurs délinquants. *Revue Pénitentiaire et de Droit Pénal*, 1951, p. 923.
LEVASSEUR (G.). — Liberté de la Presse et justice pénale. *Revue Pénale suisse*, t. 76, p. 251.

A L'ÉTRANGER.

- BOSTON (H. L.). — La chronique judiciaire et les droits de la défense. *Journal des tribunaux*, 1949, p. 621.